Direction du personnel, des services et de la modernisation

Annexe à l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités, la nature et le programme des épreuves du concours externe de contrôleur des travaux publics de l'Etat

NOR: EQUP0310357X

PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

Epreuve nº 2 : mathématiques et physique appliquée

Cette épreuve porte sur les parties communes aux programmes des classes de terminale préparant aux diplômes suivants :

- baccalauréats professionnels spécialités :
 - travaux publics;
 - bâtiment : étude de prix ;
 - construction bâtiment gros-œuvre ;
 - équipements et installations électriques ;
 - maintenance des systèmes mécaniques automatisés ;
 - maintenance réseau-bureautique-télématique.
- baccalauréats technologiques (série sciences et technologies industrielles) spécialités :
 - génie civil;
 - génie électrotechnique ;
 - génie électronique.
- brevets de technicien spécialités :
 - encadrement de chantier (génie civil et BTP) ;
 - études et économie de la construction.

Nota : les programmes mentionnés sont ceux en vigueur l'année scolaire précédant la date des épreuves écrites du concours, tels qu'ils sont définis par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

Epreuve no 3

1º Domaines « aménagement et infrastructures terrestres » et « aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires » :

Etude d'un dossier technique se rapportant aux travaux publics Etude d'un dossier technique se rapportant au bâtiment

Cette épreuve porte sur les programmes d'études de construction et de réalisations d'ouvrages des classes de terminale préparant aux diplômes suivants :

- baccalauréats professionnels spécialités :
 - travaux publics;
 - bâtiment : étude de prix ;
 - -construction bâtiment gros-œuvre.
- baccalauréat technologique (série sciences et technologies industrielles) spécialité :
 - génie civil.
- brevets de technicien spécialités :
 - encadrement de chantier (génie civil et BTP) ;
 - études et économie de la construction.

Etude d'un dossier technique se rapportant à l'aménagement et au développement durable

Cette épreuve porte sur les mêmes programmes et sur les connaissances de culture générale.

Physique

Cette épreuve porte sur le programme des classes de terminale de la série scientifique (S).

2º Domaine « phares et balises et sécurité maritime » :

Etude d'un dossier technique portant sur un système automatisé

Cette épreuve porte sur les programmes des enseignements scientifiques et technologiques des classes de terminale préparant aux diplômes suivants :

- baccalauréats professionnels spécialités :
 - équipements et installations électriques ;
 - maintenance des systèmes mécaniques automatisés ;
 - maintenance réseau-bureautique-télématique.
- baccalauréats technologiques (série sciences et technologies industrielles) spécialités :
 - génie électrotechnique ;
 - génie électronique.

Physique

Cette épreuve porte sur le programme des classes de terminale de la série scientifique (S).

Nota : les programmes mentionnés sont ceux en vigueur l'année scolaire précédant la date des épreuves écrites du concours, tels qu'ils sont définis par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.